



02600

Tél. : 03 23 96 26 97

Fax : 03 23 96 84 54

L'an deux mil seize, le 17 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : Mr Éric PICORÉ 1er Adjoint, Mr Jean-Pierre THOMAS 2ième Adjoint, Mme Caroline LAFORGE 3ième Adjoint, Mrs Jean-Jacques BIMONT, Denis CANER, Jean-Danick FONTAINE, Jean REBEROT,

Excusé : Daniel LOUVET

Absent : Mr Pierre PERIN, Pascal FOUQUET

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE :

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Eric PICORE Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2015 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2015 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	170 556.71	231 067.15	60 510.44	
INVESTISSEMENT :	42 891.29	78 042.04	35 150.75	
EXCEDENT GLOBAL 2015 :			95 661.19 €	

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	60 510.44 €
Excédent d'investissement	35 150.75 €
Déficit antérieur reporté	-42 590.64 €
Reste à réaliser	-49 100.00 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2015	3 970.55 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 3 970.55 €
- ✓ Excédent de fonctionnement capitalisé 67 274.98 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Eric PICORE Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2015 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2015 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	5 678.14	13 396.63	7 718.49	
INVESTISSEMENT :	8 253.21	5 077.01		- 3 176.20

EXCEDENT GLOBAL 2015 : 4 542.29 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	7 718.49 €
Excédent antérieur reporté	71 821.61 €
Déficit d'investissement	- 3 176.20 €
Excédent antérieur reporté	40 500.75 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2015	116 864.65 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 79 540.10 €
- ✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001) 37 324.55 €

Le Maire reprend la présidence de la séance

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2016

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :

Section d'investissement (dépenses et recettes) :	102 102.98 €
Section de fonctionnement (dépenses et recettes) :	229 770.55 €

BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE DE L'EAU

<u>Section d'investissement :</u>	- Dépenses :	11 132.79 €
	- Recettes :	42 401.56 €
<u>Section de fonctionnement :</u>	- Dépenses :	5 755.00 €
	- Recettes :	92 042.89 €

VOTE DES TROIS TAXES

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016

TAXE D'HABITATION	21.41 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	21.41 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	41.72 %

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53.66 € par kilomètre et par artère aérien
- 26.83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment)

SUBVENTION ASSOCIATION

Le Maire expose que l'Association VANDY TONIC demande sa subvention annuelle, pour faire face à ses dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 250 € à l'Association VANDY TONIC

COTISATION A.M.F.

L'AMF nous a envoyé son renouvellement de cotisations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord pour la cotisation 2016 AMF à hauteur de 63.32€

AD'AP

Le Maire informe que L'APAVE nous a remis son rapport sur l'Ad'Ap.

Il y a quelques modifications à faire concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Notamment à l'école, à la Mairie et à la salle polyvalente. En ce qui concerne l'Eglise, elle est classée donc nous ne pouvons rien faire.

Les travaux s'élèvent à hauteur de 10.545 € HT soit :

Première année 2017	
Mairie et salle polyvalente	3.405 € HT
Deuxième année 2018	
Mairie Ecole	3.320 € HT
Troisième année 2019	
Ecole	3.820 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces travaux de mise en conformité sur 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Vincent SIODMAK

